





AFPI-ITIBANOR

Conducteur(trice) d'Equipements Industriels

### Le Métier

Le ou la conducteur(trice) d'équipements industriels assure la production de sa ligne ou de son ensemble de machines dans les conditions de rendement, qualité, sécurité et délais requis par le plan de production.

Il ou elle doit être capable de :

- Approvisionner et préparer les installations, machines et accessoires
- Régler et mettre en production (lancement ou changement de production) selon les indications du document de réglage, du dossier machine et du manuel de poste
- Entretenir et maintenir les systèmes et matériels conduits
- Poursuivre une production, à la prise de poste, selon les indications du dossier de production et/ou des consignes orales ou écrites
- Conduire le système de production en mode normal, selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de poste et/ou des consignes orales ou écrites
- Conduire le système de production en mode dégradé selon les instructions du document de production, du dossier machine et du manuel de
- Mettre en œuvre la procédure marche /arrêt selon les indications du manuel de poste et du dossier machine
- Rendre compte oralement et/ou par écrit de l'avancement de la production et/ou d'anomalies

Les candidats doivent savoir lire, écrire, compter et disposer d'une première expérience en milieu industriel.

### **Public**

- O Salariés dans le cadre de la formation continue
- Salariés souhaitant valider leurs compétences par une démarche de certification
- Jeunes diplômés

**INFORMATIONS – RENSEIGNEMENTS** Fabrice GENEVIEVE 02 31 46 77 05 fgenevieve@fibn.fr



# **Programme**

- Organisation de la production
- Conduite d'une ligne automatisée
- Méthode de résolution des problèmes
- Qualité. Sécurité et Environnement
- Maintenance 1er niveau
- Communication professionnelle
- Complément de formation envisageable selon l'activité de l'entreprise : fonderie, électronique, usinage...
- Accompagnement et préparation certification

### **Durée et Lieux**

Le lieu est à définir et la durée s'effectue selon la définition du besoin et l'évaluation pré formative.

# Capacité d'accueil

Entre 8 et 12 apprenants par session

### **Prérequis**

# Prise en charge

Contrat de professionnalisation (-26 ans et + 26 ans)

Salarié en CPF, CIF, VAE et Période de Professionnalisation

# Certification

CQPM - CQPI Conducteur d'Equipements Industriels n° 0045

Les Certificats de Qualification Paritaires de la Métallurgie (CQPM) certifient vos capacités professionnelles